

Réunion du 24 avril 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procurateur(s) : Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CD/2015/30 - - Aménagement et urbanisme 135
Création de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique - en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du syndicat mixte :

- le syndicat mixte prendra la dénomination - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique - et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du Quartier Blanc à Strasbourg
- le syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet
 - 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
 - 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
 - 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
 - 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
 - 5 - La tenue des diverses listes électorales,
 - 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
 - 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.
- le comité du syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sera composé de :
 - . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
 - . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
 - . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes.

Il décide également des dispositions suivantes :

- approuve les statuts annexés à la présente délibération

- approuve les dispositions du document annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- désigne les délégués titulaires et les délégués suppléants, pour représenter le département du Bas-Rhin au sein du syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération
- donne délégation à la commission permanente du Conseil Départemental pour autoriser la signature de tout contrat ou acte de disposition ou d'administration en lien avec l'adhésion du Département au syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, à l'exclusion des actes de nature budgétaire.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150424-lmc192534-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 30/04/15